



COMITE DE DEONTOLOGIE

AVIS 2023-05 sur la recevabilité des candidatures à la présidence du CNOSF

Le Comité de déontologie a examiné les deux candidatures à la présidence du CNOSF présentées l'une par Mme Emmanuelle BONNET OULALDJ et l'autre par M. David LAPPARTIENT.

Le Comité rappelle au préalable que l'avis qu'il doit émettre sur les candidatures à la présidence du CNOSF se limite à un contrôle formel de leur recevabilité au regard de la procédure électorale arrêtée par le Bureau exécutif du CNOSF, lors de sa réunion du 13 juin 2023, sur avis du Comité de déontologie.

Les règles suivantes ont été établies :

- Tout membre du Conseil d'administration est éligible à cette élection quelle que soit sa catégorie de rattachement (à l'exception des personnes invitées avec voix consultative), à condition qu'elle ou il soit âgé(e) de moins de 70 ans au 1^{er} janvier 2023 et qu'elle ou il jouisse de ses droits civils et ne soit sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance qui s'opposerait à l'exercice de ses fonctions ou à son inscription sur les listes électorales.
- Chaque candidat(e) doit justifier au jour de sa candidature :
 - soit de responsabilités avérées et importantes sur une durée significative au sein d'une fédération membre du CNOSF et/ou d'une organisation sportive internationale reconnue par le Comité international olympique (CIO) ;
 - soit avoir rendus d'éminents services au mouvement sportif et/ou au CNOSF ;
 - soit avoir un parcours personnel le mettant en capacité de rendre d'éminents services au Mouvement Sportif et/ou au CNOSF.
- Chaque candidat(e) doit présenter au jour de sa candidature un projet exposant les grandes lignes politiques sur l'avenir du CNOSF.
- Chaque candidat(e) devra adresser un dossier de candidature complet par courrier électronique, avec demande d'avis de réception au plus tard le 26 juin 2023 à 12h00 à l'adresse Comitededeontologie@cnosf.org.

- **Mme Emmanuelle BONNET OULALDJ**

Le Comité de déontologie constate que Mme Emmanuelle BONNET OULALDJ, est membre du Conseil d'administration, âgée de moins de 70 ans au 1^{er} janvier 2023 et atteste jouir de ses droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance qui s'opposerait à l'exercice de ses fonctions ou à son inscription sur les listes électorales.

Par ailleurs, Mme Emmanuelle BONNET OULALDJ justifie par sa candidature de responsabilités avérées et importantes sur une durée significative au sein d'une fédération membre du CNOSF et/ou d'une organisation sportive internationale reconnue par le CIO.

Enfin, le Comité constate que la candidature de Mme Emmanuelle BONNET OULALDJ est accompagnée d'un projet exposant les grandes lignes politiques sur l'avenir du CNOSF et a été adressée par courrier électronique, avec demande d'avis de réception, avant le 26 juin 2023 à 12h00 à l'adresse Comitededeontologie@cnosf.org.

En conséquence de ce qui précède, le Comité de déontologie émet un avis favorable à la recevabilité de la candidature présentée par Mme Emmanuelle BONNET OULALDJ.
--

- **M. David LAPPARTIENT**

Le Comité de déontologie constate que M. David LAPPARTIENT, est membre du Conseil d'administration, âgé de moins de 70 ans au 1^{er} janvier 2023 et atteste jouir de ses droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance qui s'opposerait à l'exercice de ses fonctions ou à son inscription sur les listes électorales.

Par ailleurs, M. David LAPPARTIENT justifie par sa candidature de responsabilités avérées et importantes sur une durée significative au sein d'une fédération membre du CNOSF et/ou d'une organisation sportive internationale reconnue par le CIO.

Enfin, le Comité constate que la candidature de M. David LAPPARTIENT est accompagnée d'un projet exposant les grandes lignes politiques sur l'avenir du CNOSF et a été adressée par courrier électronique, avec demande d'avis de réception, avant le 26 juin 2023 à 12h00 à l'adresse Comitededeontologie@cnosf.org.

En conséquence de ce qui précède, le Comité de déontologie émet un avis favorable à la recevabilité de la candidature présentée par M. David LAPPARTIENT.

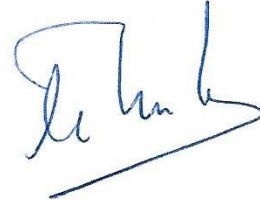
Pour déterminer l'ordre de présentation des candidats au cours de ce processus électoral et notamment lors de la présentation devant les membres du CNOSF prévue le 27 juin 2023, le Comité se propose d'effectuer un tirage au sort.

La lettre « L » a été tirée au sort par le Comité de déontologie.

Le numéro 1 est en conséquence attribué au candidat dont le nom débute par la lettre L ou, à défaut, au candidat suivant selon l'ordre alphabétique. Les numéros suivants sont ensuite attribués dans l'ordre alphabétique des noms des autres candidats.

Délibéré et adopté à l'unanimité par le Comité de déontologie lors de sa séance du 26 juin 2023 à laquelle ont participé Mmes Odile PIÉRART, Présidente, Brigitte DEYDIER, Wanda MASTOR et Mm. François BESSON, François CARRÉ, Damien COYRAL et Jean-François GUILLOT, membres du Comité, assistés de Mme Claire SOURDILLAT et M. Charles RABIN, secrétaires de séances, non-membres du Comité n'ayant pas pris part aux votes.

A Paris, le 26 juin 2023.



Odile PIÉRART
Présidente